

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 22 septembre 2020

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 16

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Audrey VANHOOREN, Guy LABARRERE, Isabelle MONTIN.

PROCURATIONS : Audrey VANHOOREN à Bérénice DABAN, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Isabelle MONTIN à Claire PEAUDECERF-BADET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2020-39 : Modification d'un emploi permanent d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant.

Afin de permettre les évolutions de carrière, il propose d'associer à cet emploi les différents grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation ainsi que celui des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Le tableau des emplois serait modifié comme suit :

Emploi	Grades associés	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint d'animation territorial - Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe - Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe - ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) principal de 2^{ème} classe - ATSEM principal de 1^{ère} classe 	1	25 h

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire


